

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16/08/2022

Dossier complet le :

16/08/2022

N° d'enregistrement :

2022-6369

1. Intitulé du projet

REAMENAGEMENT DE LA CALE DE MISE A L'EAU DE TRENTEMOULT A REZE (44)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nantes Métropole

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Madame la Présidente de NANTES MÉTROPOLE : Mme Johanna ROLLAND

RCS / SIRET

2 4 4 4 0 0 4 0 4 0 0 1 2 9

Forme juridique

métropole

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales. d) Zones de mouillages et d'équipements légers (2ème colonne)	Réaménagement de la cale de mise à l'eau de Trentemoult. La cale de mise à l'eau existe déjà : il s'agit donc ici d'une restauration d'un ouvrage existant. L'objectif du projet de réaménagement est d'améliorer le niveau de confort et de sécurité de cet équipement, afin de faciliter son exploitation.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Afin d'améliorer et d'amplifier l'usage de la Loire, Nantes Métropole est depuis 2015 dans une démarche de développement des conditions d'accès à la Loire pour promouvoir les pratiques nautiques de loisirs.

Une des conséquences de ce projet est le réaménagement de la cale de mise à l'eau de Trentemoult à Rezé, dont les dimensions actuelles ne correspondent plus aux nouveaux besoins du site.

Les aménagements nécessaires pour s'adapter à l'évolution de la pratique sont les suivants :

- Démolition de la cale existante ;
- Reconstruction de la cale avec une emprise trois fois supérieure à l'actuelle et un allongement vers le lit du fleuve ;
- Création de murets perpendiculaires en haut de cale et longitudinaux pour empêcher l'invasion par les végétaux ;
- Installation de dispositifs d'amarrage ;
- Installation d'un dispositif d'éclairage pour sécuriser le site ;
- Mise en œuvre des mesures éventuelles de compensation des atteintes à la biodiversité ;
- Aménagement de l'accès à la cale.

4.2 Objectifs du projet

Afin d'améliorer et d'amplifier l'usage de la Loire, Nantes Métropole est depuis 2015 dans une démarche de développement des conditions d'accès à la Loire pour promouvoir les pratiques nautiques de loisirs.

Une des conséquences de ce projet est le réaménagement de la cale de mise à l'eau de Trentemoult à Rezé, dont les dimensions actuelles ne correspondent plus aux nouveaux besoins du site.

Cet ouvrage a pour but de permettre la mise à l'eau des bateaux lors des activités organisées par le Centre Nautique de Sèvre et Loire, situé à proximité immédiate de la cale, en rive gauche de la Loire. En raison de l'activité du site, voué à recevoir des événements nautiques d'envergure tels que Débord de Loire dont la prochaine édition est prévue en juin 2023, son réaménagement a été intégré au projet « Nantes, la Loire et nous » du Conseil Métropolitain de Nantes. Ce plan a pour but de répondre à 30 engagements, parmi lesquels l'amélioration des conditions d'accès à la Loire.

Le projet a pour but d'élargir cet ouvrage vers l'aval afin d'obtenir une emprise trois fois supérieure à l'emprise actuelle, permettant de disposer de plusieurs lignes de mise à l'eau. Pour étendre la plage d'utilisation, la cale sera également allongée côté Loire. Enfin la pente de l'ouvrage sera reprofilée afin de faciliter les manœuvres.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

En phase travaux, il est prévu la mise en œuvre d'une enceinte en palplanches de faible hauteur qui permettra :

- D'étendre la plage horaire des travaux en pied de rampe vis à vis de la marée ;
- De limiter l'impact des courants au niveau de la zone des travaux, en particulier après réalisation du béton ;
- De constituer un rideau parafouille après recépage (stabilité de l'ouvrage).

Les travaux consistent selon les scénarios techniques de mise en oeuvre à démolir la cale existante au sein de cette enceinte. Aucun matériaux ne tombera ainsi dans le lit de la Loire. Tous les matériaux issus des travaux seront évacués vers une filière d'élimination d'adaptée hors du site.

La future cale sera ensuite réalisée dont les fondations, le génie civil général et les équipements pour permettre un prolongement de 8m vers la Loire et une extension de 12 m de large.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Cet ouvrage a pour but de permettre la mise à l'eau des bateaux lors des activités organisées par le Centre Nautique de Sèvre et Loire, situé à proximité immédiate de la cale, en rive gauche de la Loire.

Le réaménagement de ce site permettra ainsi d'améliorer grandement les activités liées à l'usage de l'eau.

La future cale sera prolongée de 8m vers la Loire et aura une extension de 12 m de large, par rapport à la cale existante.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est par ailleurs soumis à :

- l'établissement d'un dossier de déclaration loi sur l'eau
- la rédaction d'une notice d'incidences Natura 2000
- l'élaboration d'un dossier de dérogation des espèces protégées

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
La future cale sera prolongée de 8m vers la Loire et aura une extension de 12 m de large, par rapport à la cale existante.	12 x 8

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Port de Trentemoult à Rezé (44)

Coordonnées géographiques¹

Long. 47° 11' 39" N Lat. 1° 35' 05" W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Rezé (44)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF continentale de type II (520616267) « Vallée de la Loire à l'aval de Nantes » "Vaste zone humide estuarienne d'un intérêt écologique élevé constituée de milieux très diversifiés en fonction du degré d'humidité et du caractère plus ou moins halophile de certaines zones. Importantes surfaces de prairies naturelles inondables sillonnées de canaux et d'étiérs, vasières et roselières à forte productivité primaire, etc..."
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rezé (44), en bord de Loire (estuaire de la Loire)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'agence de l'eau Loire-Bretagne a créé une couche géoréférencée de Pré-détermination de zones humides sur le bassin Loire-Bretagne : l'aire d'étude se situe au sein d'une zone humide (prélocalisation de ZH). NB : Le site a fait l'objet d'un inventaire faune/flore/habitats sur un cycle biologique complet. Les résultats sont en annexe.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de la Loire aval dans l'agglomération nantaise : l'aire d'étude se trouve en zone ROUGE (champ d'expansion des crues affecté par un aléa fort)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au sein de l'emprise du site d'étude, deux sites Natura 2000 sont identifiés : ZPS FR5210103 « Estuaire de la Loire » ZSC FR5200621 « Estuaire de la Loire » Ces zones Natura 2000 abritent une grande diversité d'espèces et de milieux allant des zones humides (vasières, roselières, prairies humides...) au bocage.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un diagnostic faune/flore/habitats a été réalisé en 2022 sur le site (annexe). Le site d'étude d'environ 0,15 ha, en contexte urbain, est majoritairement constitué de boisements à Saules blancs et de mégaphorbiaies : pas d'impact direct sur ces habitats. Parmi les espèces floristiques identifiées sur le site d'étude, 2 sont protégées (l'Angélique des estuaires et le Scirpe triquètre) : emprise chantier limité. cf. annexe 7. Pas de frayères à poissons au droit du site. Impact faible sur les habitats.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude accueille un petit cortège d'oiseaux communs au sein de son aire. Aucune de ces espèces ne possède un statut patrimonial en période de nidification. L'enjeu est donc faible. Situé en bordure de Loire et de la Ville de Nantes, le site présente peu d'intérêt pour les amphibiens. La faible surface de la zone d'étude et sa forte anthropisation diminue fortement les probabilités de présence de reptiles. Le site semble peu favorable à la présence de mammifères. Pas de chiroptères, d'odonates, de lépidoptères et rhopalocères, de coléoptères. Dérangement d'individus d'intérêt communautaire faible (contexte urbanisé) : incidence limité sur les zones Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	réaménagement de la cale de mise à l'eau sans pour autant induire une incidence sur le risque d'inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Area for describing cumulative impacts.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Area for describing transboundary effects.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet vise à améliorer et à amplifier l'usage de la Loire (pratique nautique de loisirs). L'objectif du projet de réaménagement est d'améliorer le niveau de confort et de sécurité de cet équipement, afin de faciliter son exploitation.

Les effets négatifs surviendront essentiellement en phase travaux. Ceux-ci seront toutefois très limités. Afin de limiter l'impact négatif sur la faune piscicole, les travaux seront réalisés en dehors des principales périodes de reproduction des poissons. Des mesures préventives seront préconisées durant les travaux afin d'éviter les pollutions liées aux engins (pas de stockage d'hydrocarbures sur site, ...) et afin de limiter les matières en suspension. Un plan de prévention en cas de pollution sera mise en œuvre pour la phase chantier (alerte Police de l'Eau, barrage flottant anti-pollution, ...). Un système anti-MES sera mis en œuvre par l'entreprise également.

Les mesures seront toutefois prises dans le dossier de dérogation des espèces protégées pour les 2 espèces inventoriées à proximité et pour les habitats d'intérêt communautaire. Toutes les mesures ERC ont été prises dans le projet. cf. annexe 7.

En phase d'exploitation, un entretien sera réalisé régulièrement. Le projet n'aura pas d'impact direct sur les habitats par la suite.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il s'agit d'un réaménagement de la cale de mise à l'eau de Trentemoult. La cale de mise à l'eau existe déjà : il s'agit donc ici d'une restauration de l'ouvrage existant. Au regard de la nature du projet, de son emprise, du contexte très urbanisé, de l'objectif de ces travaux, ainsi qu'au regard des incidences négligeables du projet et des mesures mises en œuvre, la réalisation d'une évaluation environnementale ne paraît pas nécessaire. D'après le Guide de lecture de la nomenclature des études d'impact (R.122-2): Les « zones de mouillages et d'équipements légers » (ZMEL) maritimes ou fluviales, définies aux articles L. 2124-5 et L. 2124-14 du code général de la propriété des personnes publiques, sont des espaces destinés à l'accueil et au stationnement de navires de plaisance en dehors des limites administratives des ports.

-->Le projet ne rentre pas dans cette rubrique.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7- Rapport intermédiaire – expertise milieux naturels - Réaménagement de la cale de Trentemoult (Rezé – 44), juin 2022 et mesures ERC.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Nantes

le,

Signature

